

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 novembre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 12 novembre 2012**

**2012 DASES 447G** Subvention et convention avec l'association Crésus Ile-de-France - Paris (18e) pour son action d'accompagnement de personnes en situation de surendettement

**Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure**

-----

#### **Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2012, par lequel M. Le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général propose de conclure une convention annuelle d'objectifs avec l'association Crésus Ile-de-France – Paris pour l'attribution d'une subvention de 20.000 euros au titre de l'année 2012 pour son action d'accompagnement de personnes en situation de surendettement.

Sur le rapport présenté par Mme Olga TROSTIANSKY au nom de la 6e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, est autorisé à signer une convention annuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Crésus Ile-de-France - Paris, 15 rue des Abbesses (18e), pour son action d'accompagnement de personnes en situation de surendettement, pour l'attribution d'une subvention.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 20.000 euros est attribuée à l'association Crésus Ile-de-France - Paris (X09081 - 18042), au titre de 2012 (2012\_06820).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits d'autres interventions sociales à la rubrique 584, chapitre 65, nature 6574, ligne DF 34015 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2012 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.